

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LAGROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an
10 fr.; France et Etranger : 12 frs

Les Morts Mystérieuses

JACQUES BAHAR

L'amitié qui nous liait depuis vingt ans à Jacques Bahar nous fait un devoir de reproduire l'article d'Urban Gohier qu'on lira ci-dessous :

Le samedi 29 décembre 1923, en ouvrant le *Matin* au saut du lit, j'ai reçu un choc; mes yeux avaient rencontré du premier coup cette ligne, perdue dans le petit texte des Echos :

— On annonce le décès de M. Jacques Bahar, 92, rue de Richelieu.

— Jean Dault a raconté en détail, avec force documents à l'appui, la tragique histoire du Juif Raunheim.

Nos lecteurs ne l'ont pas oubliée : Raunheim, courtier en métaux de la maison Rothschild, dépossédé de ses fonctions au profit de la *Metallgesellschaft* de Francfort, avait révélé le crime inexplicable : la fourniture de plomb et du nickel aux Allemands, pour la guerre et pendant la guerre, par les chefs de la communauté juive en France. Jeté d'abord en prison Raunheim s'était tourné vers nous en dernier recours. Il annonçait imprudemment sa résolution de tout dire. Il fut frappé de mort subite.

Nous avons relaté, d'autre part l'aventure du rabbin Tillinger rayé du nombre des vivants.

Et voici l'histoire de Jacques Bahar. A New York se prépare un grand débat sur la question juive. La *Jewish Tribune* a cité Henry Ford en justice pour le contraindre à justifier ses campagnes interminables contre l'usurpation hébraïque.

En novembre dernier, mes amis de New-York m'ont demandé de leur trouver ici un juif qui eût assisté aux séances du premier Congrès sioniste, à Bâle en 1897. La *Vieille-France* a dit le rôle de Théodore Herzl et Max Nordau dans ces événements.

Lorsque je reçus la note de mes amis américains, je songeai tout de suite à Jacques Bahar. C'était l'homme indiqué. Il avait été choisi par les organisations sionistes comme délégué pour l'Afrique du Nord. Orgueilleux de sa race, bouillonnant d'ardeur et d'idées, nourri de toutes les sciences, impatient de la tyrannie théocratique des Consistoires, il pouvait exposer devant les magistrats, devant la presse, devant le peuple des États-Unis la théorie et le mécanisme de ce qu'il appelait les *Destinées d'Israël*, de ce que nous appelons la *conspiration juive universelle*.

Il ne s'agissait pas de lui demander une trahison; je ne l'eusse pas fait; il s'agissait de lui offrir une tribune retentissante où l'ardeur et la sincérité de sa foi juive eussent ouvert des horizons devant les *goyim*.

J'écrivis à Jacques Bahar, sans détails, pour lui proposer le voyage.

Pas de réponse. J'avertis mes américains que l'homme sur lequel je comptais se dérobait : sans doute, il était retenu par la crainte.

Mais au milieu de décembre, un hasard me met en présence de Bahar. Je lui reproche de ne m'avoir pas au moins répondu. Il s'étonne: il n'a jamais reçu ma lettre.

Comme nos enveloppes portent le titre et l'adresse de la *Vieille-France*, elles ne peuvent pas se perdre. Si elles ne touchent pas le destinataire, elles doivent nous revenir. Celle-là n'est pas arrivée à destination, et n'est pas revenue.

Alors, je demande à Jacques Bahar de venir à mon cabinet. Je le mets au courant de l'affaire. Il accepte avec enthousiasme les propositions. Il se voit déjà, lui, « Petit Prophète » en Israël, et méconnaît de ses grands chefs, parlant au monde entier par la voix de la presse américaine. Il est prêt à partir sur le champ.

Je lui demande le temps nécessaire pour aviser mes correspondants et pour faire venir le viatique en dollars. Nous calculons les délais. Il était débordant de force et de confiance. Je lui donne rendez-vous chez moi pour le lundi 31 décembre.

Et le 29 décembre, j'ai lu :
— On annonce la mort de Jacques Bahar...
Après Raunheim et Tillinger!...
Jacques Bahar!

URBAIN GOHIER. « La Vieille France »

Que penser de cette coïncidence ? Elle est troublante, en effet, il nous est impossible d'admettre que sa mort ne soit pas naturelle.

Jacques Bahar était un gros travailleur, un bucheur, il a été sans doute victime de son cerveau puissant qui a fini par éclater.

C'est ce qui est arrivé à notre confrère Sfaxien R. de Ceccaty, il y a quelques mois.

Jacques Bahar avait un ou deux frères qui, s'ils vivent encore, pourraient seuls mettre la justice en branle et demander une autopsie.

Au mois d'août dernier, pendant qu'il « tirait sa flemme » comme il nous l'écrivait, sur les plages bretonnes, dans une villa très voisine de celle où M. Lucien Saint avait l'habitude de passer l'été avant qu'il vint en Tunisie, il nous annonçait qu'il se portait comme un charme — seuls les oreilles devenaient un peu dures — et qu'il espérait vivre autant que son ancêtre Matusalem.

La destinée en avait décidé autrement et l'homme fort et robuste qu'il était, a été vaincu en plein travail, à son bureau, la plume à la main.

Pour nous c'est la congestion qui l'a emporté, c'est du reste le sort de ceux qui travaillent trop du cerveau, la folie ou la congestion les guettent.

Autant cette mort-là que cloué pendant des mois ou des semaines sur un lit de douleurs.

BULLETIN

Les théories d'un « illustre » économiste

Le « brillant économiste », qui pontifie dans les colonnes d'un journal agricole, pour justifier la confiance dont l'honneur un demi-quarter onde colons, y est allé lui aussi, de la complainte du colon qui, du colon que, du colon brimé, refrain servi par tous les organes dépendant de l'association des agriculteurs de France.

Des lieux communs, en veux-tu, en voilà !

C'est à faire pleurer de rage. La guerre serait déclarée à la production et autres sornettes du même genre...

Ei cela parce que le public par trop étrillé commence à en avoir assez et demande à nos dirigeants d'arrêter la vie chère et pour l'arrêter de fermer la porte à l'exportation qui ravale la marchandise et provoque une hausse exagérée qu'il faut abattre coûte que coûte.

Mais le brillant économiste trouve cela naturel et ne voit pas que les colons profitent moins de la hausse que les intermédiaires, les brasseurs d'affaires, les spéculateurs parasites qui devraient être pendus haut et court.

Ce sont eux qui réalisent les beaux bénéfices, ce sont eux qui affument le pays, ce sont eux qui le ruinent en s'enrichissant des dépouilles opimes de la masse des consommateurs.

Et voilà pourquoi on réclame au représentant de la France des mesures énergiques contre la spéculation qui engendre la vie chère qui nous étreint par suite d'une exportation intensive, sans limite, des produits de première nécessité, qui pourraient même nous manquer un jour...

Alors nous serions dans des fichus draps avec cette satanée « livre » poussée à des hauteurs de tour Eiffel.

Il y aurait réellement « guerre à la production » si l'on demandait au gouvernement d'arrêter l'exportation et de taxer ensuite la marchandise à des cours très inférieurs à ceux pratiqués hors de Tunisie.

Personne n'a jamais demandé cela, mais l'on ne veut pas qu'à la faveur d'une livre sterling, exagérément élevée, l'on vienne à notre nez et à notre barbe raffer tous nos produits ne nous laissant que nos pauvres yeux pour pleurer devant notre buffet vide.

C'est bien ce qu'a compris le gouvernement de la Métropole puisqu'il a interdit l'exportation de certains produits de première nécessité.

Pourquoi ne ferait-on pas comme lui, nous qui n'avons pas les ressources de la mère patrie ?

Echos et Nouvelles

L'auteur ou... le coupable

Nous savons quel est celui qui fut au Comité de ravitaillement le plus zélé et chaud partisan de la libre exportation de nos orges en « pays étrangers » pendant que la France et l'Algérie prenaient des mesures d'interdiction.

...Ne cherchez pas il travaille dans les céréales.

Le Résident Général n'aurait-il pas dû l'écartier de plano comme trop intéressé dans la question, ou tout au moins ne tenir compte de ses arguments que sous bénéfice d'inventaire ?

On voit de bien singulières choses en ce pays.

Qu'on note bien que ce ne sont pas les colons qui profitent de l'exportation mais comme toujours les intermédiaires.

Aux Travaux Publics

M. Béziers, l'aimable ingénieur adjoint des Travaux publics (Directeur adjoint du service des mines) est élevé au grade d'ingénieur des Travaux publics de l'Etat.

M. Forey, ingénieur du service des mines, est élevé au grade d'ingénieur adjoint des Travaux publics de l'Etat.

Nous les prions d'agréer nos sincères félicitations.

Les questions que l'on pose

Un civil, décoré de la Légion d'honneur par surprise ou pour ses mérites réels, a-t-il le droit de porter l'insigne sans avoir été officiellement reçu par un parain délégué à cet effet par la chancellerie ?

Un individu accusé à tort ou à raison d'actes contraires à l'honneur a-t-il le droit pour éviter les discussions et les polémiques qui pourraient se produire d'aller au loin, très loin faire procéder à son admission ?

Dans la Légion d'Honneur

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Jouaville, chef d'exploitation des Chemins de fer algériens de l'Etat à Alger qui vient de recevoir la croix de la Légion au titre du Ministère de la Guerre pour services signalés rendus à la défense pendant et depuis la guerre.

L'« Enfant terrible »

Tel est le titre d'un nouveau journal plein et de verve et d'humour qui vient de faire son apparition à Tunis et à qui nous souhaitons longue vie et prospérité.

Dans la capitale du Sahel

Notre ami, M. Charles Gallini, nommé récemment Conseiller municipal de Sousse, en remplacement de M. Recurt, démissionnaire, a été installé dans ses nouvelles fonctions la semaine dernière.

M. Clabé, vice-président lui a souhaité la bienvenue en rappelant en termes émus le souvenir de son père qui lui a tracé une carrière d'honneur et de devoir.

M. Charles Gallini a remercié M. Clabé d'avoir évoqué le souvenir de celui qui a présidé durant de longues années l'Assemblée municipale où il abandonnait, au milieu d'amis fidèles, le souci des luttes politiques pour se consacrer tout entier à l'administration d'une ville qu'il chérissait par-dessus tout, et il ajoute qu'en l'appelant à siéger au conseil, le Gouvernement du Protectorat a tenu, avant tout, à rendre hommage à la mémoire de son père.

M. Charles Gallini doute enfin que sa présence à l'Assemblée puisse lui être de quelque utilité : par contre, il est convaincu, il affirme qu'il collaborera avec ses collègues dans le même esprit de dévouement qu'ils apportent à administrer une ville charmante entre tou-

tes et qui, sous l'active et intelligente présidence de M. Clabé, continue d'être ce qu'elle a toujours été : la Perle du Sahel.

Dans le Nichan Iftikhar

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Taieb Ellamti, fils du conseiller municipal de Sousse, si honorablement connu, au grade d'officier du Nichan Iftikhar.

Nous lui adressons nos plus vives et sincères félicitations.

[Fiançailles

On nous fait part des fiançailles de M. Elie Koskas protégé à l'Imprimerie de l'Avenir avec Mlle Camille Krief, sœur de M. Sylvain Krief, de la maison Wallut et Co.

Félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux.

Nécrologie

Nous avons appris avec peine la mort de notre vieux ami M. François Rutily, ancien entrepreneur à Tunis, survenue à Gabès, qui met en deuil nos amis MM. Octave et Adolphe Rutily et leurs familles.

Nous les prions d'agréer nos vives et sincères condoléances.

Nous apprenons également avec peine la mort de M. Joseph Savon, de la Maison Savon frères, de Marseille avec qui nous entretenions de vieilles et cordiales relations.

Nous prions son fils et sa famille d'agréer nos bien vives condoléances.

Et au moment de mettre sous presse celle de M. Louis Antoine Rombi, chef de Section retraité du Bône-Guelma survenue à Hammam el Lif.

Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

La Vie Chère



C'est un refrain qui s'étale dans les colonnes de tous les journaux qui ont véritablement le souci du bien-être de leurs concitoyens.

Nous nous joignons à nos confrères pour adjoindre nos gouvernants de prendre des mesures, non pas contre les « consommateurs », mais contre les auteurs responsables de la vie chère en rétablissant les décrets sur la spéculation et surtout en fermant la porte à l'exportation de nos céréales et de notre bétail qui fuient le camp.

Et nous demandons surtout que la taxe du pain ne soit plus laissée aux boulangers qui la violent malgré l'entente conclue à la résidence générale non pas en augmentant d'un sou le kilo mais en diminuant le poids ou en refusant de le peser contrairement aux prescriptions de l'arrêté en vigueur.

Si le Gouvernement reste sourd aux appels de la presse nous lui prédisons qu'un jour viendra où les moutons de consommateurs deviendront enragés et se livreront aux pires excès.

Cela s'est déjà vu.

Et comme l'état de siège n'existe plus, tout est à craindre d'une foule qui n'arrive plus à manger à sa faim.

Nous adjurons encore une fois le gouvernement de ne pas rester indifférent devant l'angoissant problème de la vie chère qui devrait occuper toute l'attention du ministre et de ses collaborateurs.

Le temps presse, il faut aviser au plus tôt.

LA PENSÉE LATINE, revue mensuelle de littérature, de musique et de théâtre, 30, boulevard St-Michel, Paris, (6^e), s'adresse aux jeunes auteurs et artistes dont elle est susceptible d'accepter la collaboration.

Elle édit et lance aux meilleures conditions les ouvrages de valeur de ses lecteurs et collaborateurs.

Envoi d'un spécimen sur demande.

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

Le Banditisme anobli

par Jacques Bahar

II

Cette bouillie, pour les chats, c'est le remplacement de l'article 410 du C. P. Il faut voir l'article 420 qui le complète.

Il énonce :

La peine sera d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de 5.000 à 150.000 francs si la hausse ou la baisse ont été opérées ou tentées sur des grains, farines, substances farineuses, denrées alimentaires, boissons, combustibles ou engrais commerciaux.

L'emprisonnement pourra être porté à cinq ans, l'amende à 200.000 frs s'il s'agit de denrées ou marchandises qui ne rentrent pas dans l'exercice habituel de la profession du délinquant.

Dans les cas prévus par l'article 420, l'interdiction de séjour qui pourra être prononcée sera de cinq ans au moins et de dix ans au plus.

Le point saillant de ces dispositions, c'est la distinction faite entre les professionnels d'habitude et d'occasion.

C'est le rétablissement des corporations maîtrises, confréries et jurandes du moyen âge, le monopole légal de toutes professions, privilèges et féodalités bourgeoises ; c'est l'anéantissement de ce que la Révolution avait érigé de plus intelligent et de plus noble.

C'est l'extinction de la dernière étoile au firmament de la civilisation française, si cette image n'est pas trop prudhommesque.

Maintenons-la dans toute sa poésie car elle synthétise toute une philosophie. La liberté du travail, c'est l'expression sublimes, par excellence, de toutes les libertés et pour laquelle, seule, la liberté de penser à un prix.

En effet, il ne nous reste plus qu'à compulser les archives de l'antiquité et de l'ancien régime pour mesurer le recul immonde que nous inflige l'ordure barbare où l'on nous replonge.

Il n'y a pas d'illettré, de vil paysan bulgare au monde qui eût été capable de pire.

Après ce premier attentat de la distinction pénale en occasionnels et habituels des professions, viendra le compartimentage civil de toutes les activités lucratives. On naitra forgeron, tisserand, mineur et chauffeur et y sera voué, c'est-à-dire damné à perpétuité, avec défense terrible de désertir sa cellule dans le grand baigne national où nous croupissons déjà.

Après avoir ainsi embastillé et emmuré chaque individu d'espèce inférieure, on s'attaquera féroce aux intellectuels.

Dans leur domaine aussi on instituera des cloisons étanches, des spécialités, des privilèges, avec interdiction aux outsiders de penser, d'écrire et de publier dans la zone de monopole des inscrits au tableau.

Nous avons le prince des poètes et des conteurs. Nous aurons le bâtonnier de l'ordre des engueuleurs et le syndic des pornographes. Car les penseurs, les philosophes auront été bannis de partout comme dissolvants des idées nouvelles et remplisseurs subversifs des vides cérébraux.

Puisse ce beau grand crime s'accomplir demain, afin qu'après-demain le châtement du ciel logique s'installe sur notre société et que son soufre incandescent consume et les coupables et leurs victimes, car, jusqu'à ce jour, nous ne sommes point parvenu à les différencier.

Jamais on n'aura assisté à un aussi ignoble margouillif.

Jadis, à Jérusalem, à Athènes et à Rome, à chaque montée de sauvagerie et d'ignorance, qui balayait une civilisation, il restait une élite recroquevillée, évocatrice des doctrines et des principes, la dernière semeuse de la précieuse fleur.

Il en germa à Jérusalem le christianisme, à Athènes le paulinisme, à Rome l'Eglise.

Mais, aujourd'hui, d'élite, il n'y en a

nulle part, pas plus à l'étranger qu'en France. Et, chez nous, tous ceux chargés d'instruire les foules se sont façonnés méthodiquement une âme et une langue plus basses encore que la leur.

Quand, dans sa classique favelle, un Léon Bérard nous prône le latin comme talus infranchissable aux assauts des sordides dominations néo-ploutocratiques vite il va s'essuyer la bouche, telle la femme adultère des *Proverbes*, pour aller communier avec son maître, à la messe mercantile anti-intellectuelle de sa loi des cavernes.

La substance du commerce, l'âme des affaires et la seule dose d'honnêteté qu'elles comportent, c'est la liberté absolue. La moindre restriction fait des nations de filous et de bandits, génératrices d'assassins.

Lorsqu'en 1539, François I^{er}, excédé des abus de ce mercantilisme — il rendit un édit admirable supprimant les confréries ainsi que tous les repaires de la spéculation coalisée et du rançonnement de la consommation.

Il interdit notamment, sous les peines les plus draconiennes, l'achat des denrées à la propriété et prescrivit que les produits de la terre et les animaux des fermes fussent amenés sur les marchés et soumis à la libre et loyale concurrence.

C'est la cupidité, c'est le désordre financier, de rapines où elles s'entredéchiraient et se ruinaient entre les mains des mercantis de la veille et du lendemain, qui qui entérinent les privilèges industriels et commerciaux successifs, ces pompes à exactions, par procuration.

C'est un fait historique, que le triompheur de toutes les guerres, chez le vainqueur autant que chez le vaincu, ce furent toujours à la fois, et la classe appelée aux armes et le mercanti enrichi.

La période juridico-législative, qui succéda à la période héroïque, comme à cette heure, ne figure en histoire que comme phase de classement du butin et d'institution des privilèges de catégories, préparant la troisième phase celle des jouissances tranquilles à l'abri du gendarme, la période économique qui clôt le cycle historique et rouvre par ses horreurs, le cycle suivant, par la période héroïque des guerres.

On le touche du doigt dans cette loi grotesque et hideuse, où l'article 421, insère la disposition, qui soumet les ententes industrielles et commerciales à la déclaration obligatoire et qui stipule que « ne tomberont pas sous l'application des dispositions de l'article 419, du Code pénal les ententes, coalitions ou associations industrielles ou commerciales qui ont pour objet de maintenir un équilibre normal entre la production et la consommation », à condition qu'elles aient été déclarées conformément aux prescriptions de la nouvelle loi.

Cette déclaration devra faire connaître le but de l'entente, les nom, adresse profession et nationalité d'origine ou, ac-

quise des adhérents. Elle devra être faite dans le délai d'un mois à compter du jour de la signature du contrat établissant l'entente, au greffe du tribunal de commerce, soit du domicile du déclarant soit, s'il s'agit d'une société de commerce du lieu où se trouve son principal établissement. Elle devra être transmise par le greffier au ministère de la Justice, dans le délai d'un mois. Si l'entente intéresse la défense nationale, la déclaration en devra être faite directement au ministère de la Justice. Quant aux ententes actuellement existantes, elles devront effectuer leurs déclarations dans les deux mois qui suivront la mise en vigueur de la nouvelle loi.

Voilà donc enfin les lettres de grande noblesse décernées aux larrouisseries de France et de Navarre !

On commence par proclamer papalardement le principe de la liberté commerciale pour tout le monde et l'interdiction des complots commerciaux. Puis, on démontre ce même principe, par une exemption qui en régularise et consacre les infractions. Celles-ci, le vol et le brigandage organisés, sont placés sous la bénédiction de l'Etat, moyennant passage et péage au ministère de la Justice.

Il semble bien que les cambrioleurs pourraient en réclamer autant. Moyennant déclaration préalable à la Chancellerie, ils obtiendraient un permis de dévaliser les appartements, un laissez-passer de coffres-forts.

Car les ententes, les comptoirs, etc. et autres euphémismes, ne sont que des expéditions de brigandage féodal. Le souci de parer à l'avalissement des cours n'est que cela.

L'avalissement des cours ? Mais c'est vieux comme Hérodote. Au temps de ce prince à Jérusalem, les rabbins municipaux faisaient jeter journellement à la volée tous les légumes restés invendus à la clôture du marché, en vue de maintenir les cours.

De la sorte, dans les années de pénurie les cours étaient élevés et dans les années d'abondance, les denrées étaient artificiellement raréfiées, comme aujourd'hui. Les cours étaient stabilisés sur leur maximum et les consommateurs toujours volés.

Or, ces fameux cours ne sont fait que pour être avilis. Celui qui se contente de 90 pour 100 de bénéfice de moins que son concurrent, c'est celui-là qui doit faire le cours. Il prouve l'imbécillité du métier, et le peu de mérite social qu'il comporte. La raison n'est que là.

Il est inutile à la société que le marchand de haricots, de café ou de légumes renchérisse ses denrées d'une installation somptueuse, dans des locaux inabondables, dont l'amortissement grève abusivement sa marchandise et motive des majorations révoltantes.

Pour une même viande de première qualité, il y a une différence de 100 pour 100 entre les prix de la marchandise au panier et du boucher d'en face. Aussi Mme la Bouchère porte-t-elle aux oreilles des brillants gros comme des rognons de veau.

Ce sont les métiers les plus bêtes qui rapportent le plus, parce qu'on en a fait des monopoles, comme de celui du percepteur, qui exige encore moins d'intelligence que l'avant-dernier des sots métiers.

Seigneur Dieu, dispensateur des grandes injustices sociales, vous qui jouissez de la foi de Judet et du président Gilbert que votre volonté s'accomplisse et que cette loi qui nous rapproche de la dégringolade finale, soit bientôt votée et promulguée !

Que votre dextre vengeresse et castigatrice s'abatte en lourdeur sur cette société ridicule, en raison du cube de l'altitude einsteinienne où vous trônez, et n'épargne surtout pas ces cochons d'intellectuels qui ont laissé les choses en venir à ce point !

JACQUES BAHAR.

Administration des Habous

AVIS

L'Administration des Habous achèterait 250 kgs de bonne huile « Maasri Beldi ».

Faire offres, par écrit, avant le 12 courant et présenter échantillons au bureau des achats de la dite Administration.

Le Président des Habous C. SFAR.

Brevets Tunisiens N° 1864 et 1865

La Société : « Les Petits Fils de François de Wendel et Cie, à Paris, propriétaire des brevets tunisiens N° 1864 et 1865, le premier pour : charge explosive pour mines, et le second pour Cartouche explosive tous deux du 9 juin 1921 désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur, à Tunis, 20, r. de Russie.

Korbous

Saison du 15 Novembre au 15 MAI

Etablissement Thermal, avec massoues diplômés sous la Direction de M. le Docteur Caillon

Prix de pension par jour, comprenant chambre petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (sans vin)

Hôtel des Thermes : 25 à 27 frs

Hôtel des Sources 20 frs.

Location de villas et d'appartements.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie à Korbous même sans qu'il soit besoin d'aucun intermédiaire d'aucune sorte.

Restaurant Cachir.

Transports automobiles en autocar de la Maison Albert Bonan 4 avenue de Carthage Tunis

Départ à 9 h. du matin

Brevet Tunisien d'Invention N° 1848

MM. Eudore Franchimont et Vital Cesare, à Ixelles, propriétaires du brevet tunisien d'invention n° 1848 du 2 mai 1921 pour : *Art de faire la production de la haute pression et à haute température*, désirent entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur, à Tunis, 20, rue de Russie.

Le lait	BERNA	est le plus
concentré		riche
suisse		en crème

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires: 3 rue des Belges — Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Téléphone 553

Brevets Tunisiens d'invention N° 1576 et 1577

Les titulaires des brevets tunisiens d'invention n° 1576 et 1577, déposés le 8 janvier 1919 et délivrés le 22 mars de la même année, pour : *machine à cou- dre*, désirent entrer en relation avec industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation des dits brevets.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur, à Tunis, 20, r. de Russie.

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al Djazira

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, avant fait ses preuves depuis 20 ans. **Compteur Général des Produits Lubrifiants**. Av. J.-Ferry - Tunis

Brevet Tunisien N° 1409

M. Agostino Ravelli, colonel dans l'Armée Italienne via Moestri n° 2, à Milan (Italie), propriétaire du brevet tunisien n° 1409, pour : *Procédé pour l'utilisation du mouvement des vagues de la mer*, désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisines réputées à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — Boccara et Nizard — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Mercurerie Parisienne. — Jacques Bismuth — Av. de France - Tunis. — Hantes nouvelles. — Seul Dépôt de gant "Perria", parapluies "Revel" et parfumerie "Anise" Fournitures complètes pour couturières et bœnières.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Soussse Tunisie — Adresse télégr. : Mohameds Ellamti - Soussse.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Entreprise Générale des Travaux Electrique A. Minaud et Fils, ancien Aucoouturier Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis

Le Gérant : E. LUMBRISO

ETABLISSEMENTS

OROSDI-BACK

Société Anonyme Française, au Capital de 40 Millions de Francs

TUNIS & BIZERTE

Continuation de la Vente Reclame de :

Pendant cette semaine encore devant le succès obtenu.

Avis aux retardataires

Occasions Exceptionnelles et nombreuses à tous nos Rayons

VISITEZ NOS ETALAGES

BLANC

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE
MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe
Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque
toutes opérations sur titres
Location de compartiments de COFFRES - FORTS
DÉPÔT DE COLIS

Fabrique de Lits

en tous genres et de tous systèmes
(Maison Française)
Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
MAGASIN 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS
Téléphone : 9.41

VÊTEMENTS J. BELL

6, Rue d'Italie, TUNIS
Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance
Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue La Fayette - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. attrib. de comm. de Lyon n° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PEDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISienne

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universel e Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion
Centrale et à Hammerless
Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 — Télég. TAIEB ELLAMTI - Soussse

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Télég. 1.39 - Adresse Télég. : PELLET - Tunis

L'Huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -»

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »
(19^{me} ANNEE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de rechercher des mines assurances toutes branches.

Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue an terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 3, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS